



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/468  
1er septembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
Point 33 de l'ordre du jour provisoire<sup>a</sup>

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 31 août 1981, adressée au Secrétaire général par  
le Président permanent d'Israël auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Je tiens à appeler d'urgence votre attention sur un attentat particulièrement ignoble perpétré par l'OLP terroriste à Vienne.

Durant la matinée du samedi 29 août 1981, deux terroristes de l'OLP ont lancé des grenades et tiré à la mitraillette sur une foule de fidèles rassemblés dans une synagogue de Vienne pour le service matinal du sabbat, service qui comprenait également une cérémonie de barmitzvah à laquelle participaient de nombreux enfants. Au cours de ce lâche attentat, deux personnes - un homme de 68 ans et une femme de 25 ans (cette dernière en tentant de protéger un enfant) - ont été tuées, et 17 autres fidèles et passants, ainsi que deux policiers autrichiens, ont été blessés.

Les deux terroristes, arrêtés peu après l'attentat, se sont identifiés comme appartenant à l'OLP terroriste. Un troisième membre du même groupe de tueurs a été arrêté le même jour à Vienne.

Ce sauvage attentat fait suite à l'acte criminel perpétré par l'OLP à Vienne il y a trois semaines. On se souviendra que, le 10 août, deux bombes ont explosé dans une zone contiguë à l'ambassade d'Israël dans cette ville, blessant une femme [voir ma lettre, à vous adressée, en date du 17 août 1981 (A/36/437-S/14631)].

Cette nouvelle atrocité fait ressortir une fois de plus le caractère et les objectifs réels de l'OLP terroriste, qui poursuit une brutale campagne de meurtre non seulement contre des civils en Israël, mais également contre les Juifs et le peuple juif où qu'ils soient.

Des attentats de ce genre doivent sûrement désabuser tous ceux qui pourraient encore entretenir des illusions à l'égard de la nature réelle de l'OLP terroriste, que l'on ne saurait considérer, quelque effort d'imagination qu'on fasse, comme un "mouvement de libération nationale".

\* A/36/50.

A cet égard, il convient certainement de rappeler que l'Organisation des Nations Unies a accordé des privilèges abusifs à l'OLP terroriste en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur des divers organes de l'Organisation.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----